Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 77 (1948)

Heft: 5

Rubrik: La conférence de M. Evan Davis à Fribourg

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

à prendre lui-même la responsabilité de son développement. Quand le sujet à éduquer en est à ce stade, il est parvenu au point où l'auto-éducation entre pleinement en jeu, il est parvenu à l'état adulte[1]).

L'éducateur chrétien n'oubliera jamais que, à son sens, cet état adulte ne saurait consister dans une simple perfection humaine, car le sujet qui lui est confié a une destinée qui dépasse la nature. Dès lors, notons-le d'emblée, tous deux doivent aussi avoir recours aux moyens religieux, plus spécialement propres à permettre à l'homme d'accomplir cette destinée.

D P Z

La conférence de M. Evan Davis à Fribourg

Dans notre dernier numéro, nous avons fait allusion au séjour de M. Evan Davis, directeur d'éducation du West-Sussex, délégué de l'Angleterre à l'Unesco, dans les principales villes suisses, à la fin de février et au début de mars 1948.

M. Davis est maintenant rentré dans son pays, à Chichester ; il nous a envoyé, dès son retour, une très aimable relation de son voyage et des impressions multiples qui lui en restent. Il nous a prié également de remercier encore toutes les personnes qui l'ont rencontré et qui ont rendu son séjour en Suisse fructueux et agréable.

Mais c'est à nous aussi de le remercier pour son amabilité et pour la conférence pleine d'intérêt qu'il fit le vendredi soir 27 février, à l'auditoire *A* de l'Université, devant une salle comble d'étudiants et de personnes qui s'intéressent aux questions d'éducation. Tous les auditeurs ont été conquis par le sérieux, l'autorité, la mesure, l'humour du conférencier, et ils en gardent un excellent souvenir.

Voici un résumé de cette conférence, qui nous apprend de façon succincte et un peu trop rapide l'organisation de l'éducation en Angleterre.

Jusqu'en 1944, il n'y avait pas *un* système d'éducation en Angleterre. Il y avait *des* systèmes, ayant chacun une origine historique différente et correspondant à des classes différentes de la société : système élémentaire, secondaire, universitaire, et des systèmes encore plus variés pour l'éducation des adultes, qui dépendaient parfois de l'Université, mais qui étaient la plupart indépendants. L'écolage étant souvent très élevé, certains enfants pouvaient jouir d'une édu-

---

[1] Etant donné l'importance que toute la pédagogie et la psychologie contemporaines accordent aux théories du développement formulées par Claparède et son école, il faut savoir que, pour eux, le développement s'explique par le perpétuel réajustement d'un équilibre perpétuellement rompu. Cette rupture d'équilibre constitue ce qu'ils appellent un besoin et tout besoin tend à provoquer les réactions propres à le satisfaire. Et de même que, pour grandir corporellement, le petit a besoin d'une ration alimentaire indispensable, de même, pour se développer intérieurement, il a besoin, selon Claparède « d'une ration psychologique de croissance ». La pédagogie qui se donne pour tâche de répondre aux besoins de l'enfant, et, cas échéant, de les provoquer, pour y donner réponse ensuite, est la *pédagogie fonctionnelle*.

cation plus avancée que d'autres tout aussi intelligents, mais dont les parents ne pouvaient s'acquitter de sommes si fortes. Il existait pourtant certaines facilités : des « places libres » pour avancer de l'école élémentaire à l'école secondaire, et des « bourses » pour passer de l'école secondaire à l'Université. Toutefois, ces facilités étaient loin de créer un système d'éducation progressif, bien coordonné, sans obstacles, mais présentant au contraire toutes les facilités aux jeunes gens vraiment capables.

Le « Education Act 1944 » est la quatrième d'une série de grandes lois promulguées respectivement en 1870 – 1902 – 1936 – 1944, et dont chacune a marqué un notable progrès. Voici les points distinctifs de chacune de ces lois : 1870, éducation élémentaire ; 1902, éducation secondaire et consolidation de l'éducation élémentaire ; 1936, obligation de fréquenter l'école jusqu'à 15 ans et la continuation de l'éducation dans des classes diurnes ; 1944, l'éducation (physique, mentale et spirituelle) de tout le peuple, suivant l'âge, l'aptitude, le talent et une solution de compromis pour le problème déjà ancien du double contrôle (écoles dépendant de l'Eglise et écoles contrôlées par l'Etat).

L'éducation comprend trois étapes progressives : primaire — secondaire — et l'éducation ultérieure, jouissant chacune de conditions égales. Chaque étape doit représenter une avance et une croissance physique, mentale et spirituelle. L'on prévoit un nombre fortement accru de jardins d'enfants (nursery Schools) pour les enfants de 2 à 5 ans. A l'âge de 5 ans, les enfants doivent entrer à l'école enfantine (infants Schools). De 7 à 11 ans, ils fréquenteront l'école primaire. A l'âge de 11 à 12 ans, ils seront transférés dans une des diverses classes secondaires (classes classiques, modernes ou techniques), selon leurs aptitudes et leurs talents. La décision dépendra de *tests* divers (qui sont élaborés sous l'inspiration d'un Conseil national de recherches en matière d'éducation) et du désir des parents. L'éducation primaire et secondaire dans les écoles de l'Etat ne coûtera rien aux parents.

L'étape suivante prévoit une éducation, pour une partie du temps, qui sera obligatoire pour tous les jeunes au-dessus de 15 ans (âge fixé pour la sortie des classes réglementaires). Elle prévoit aussi un nombre plus grand d'occasions de poursuivre une éducation volontaire (souvent gratuite) dans une variété d'institutions : collèges techniques, écoles d'art, services pour la jeunesse, éducation d'adultes, centres de communautés. L'éducation religieuse sera maintenant pour la première fois obligatoire dans toutes les écoles de l'Etat. Des bourses plus généreuses et des fonds aplaniront la route aux enfants particulièrement doués et leur permettront de jouir d'une éducation supérieure. Il sera pris soin des enfants déficients (au point de vue mental ou physique) avec autant d'attention que des enfants normaux. Une surveillance sera exercée pour qu'aucun enfant ne soit victime de sous-alimentation ou de travaux physiques excessifs.

Cette loi a pour but d'amener au service de l'Etat et de la communauté tous les talents de ses enfants sans différence de fortune, de position sociale ou de condition physique ou mentale.

G. P.